



111<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE  
111<sup>th</sup> ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION

Genève / Geneva, 28.09 – 01.10.2004

Troisième Commission permanente  
Démocratie et droits de l'homme

C-III/111/DR-am  
22 septembre 2004

**BEIJING + 10 : EVALUATION DANS UNE PERSPECTIVE PARLEMENTAIRE**

**Amendements au projet de résolution présentés par la Belgique, le Canada, Cuba, l'Egypte, l'Inde, le Japon, la Norvège, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède**

**PREAMBULE**

Avant le premier alinéa du préambule, insérer le nouvel alinéa suivant :

.) **sachant** l'importance fondamentale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de ses protocoles facultatifs et de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, (Suède)

**Premier alinéa**

Lire comme suit le premier alinéa :

1) ~~ayant présents à l'esprit~~ **réaffirmant** la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la faveur de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995, et le document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>ème</sup> siècle » (Beijing +5), tenue en 2000, (Canada)

**Quatrième alinéa**

Lire comme suit le quatrième alinéa :

4) **réaffirmant** la Déclaration du Millénaire proclamée par les Nations Unies et les Objectifs de développement qui y sont énoncés, en particulier l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sans quoi le développement ne saurait être durable, **et notant que,**

**parmi ces objectifs, l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire a été définie comme objectif urgent à atteindre en 2005,**  
(Japon)

4) *réaffirmant* la Déclaration du Millénaire proclamée par les Nations Unies et les Objectifs de développement qui y sont énoncés, en particulier l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sans quoi le développement ne saurait être durable, **et notant que l'application du Programme d'action de Beijing est une condition indispensable à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire,**  
(Royaume-Uni)

Ajouter après le quatrième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

.) *sachant* que le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants adopté en mai 2002 et intitulé "Un monde digne des enfants" a défini l'objectif susmentionné comme étant un facteur crucial dans l'instauration d'un monde digne des enfants,  
(Japon)

#### Neuvième alinéa

Lire comme suit le neuvième alinéa :

9) *notant* que dix ans après la Conférence de Beijing, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de décision dans **les parlements**, les gouvernements, les administrations publiques, les systèmes judiciaires et l'économie, et qu'une participation égale des ~~deux sexes~~ **femmes et des hommes** aux postes d'autorité est une priorité absolue par souci de respect des droits de l'homme, de justice, de légitimité démocratique et d'efficacité des politiques publiques,  
(Suède)

Après le neuvième alinéa, ajouter le nouvel alinéa suivant :

.) *extrêmement préoccupée* par le niveau de la violence familiale et y voyant une question centrale dans le combat pour la protection des femmes, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits de la personne,  
(Norvège)

#### Dixième alinéa

Lire comme suit le dixième alinéa :

10) *frappée* que dix ans après Beijing, l'égalité vraie **des sexes** est encore loin d'être une réalité : les femmes continuent d'être moins bien payées à travail égal, sont plus souvent victimes de la pauvreté et du chômage que les hommes et sont plus fréquemment victimes de violences **masculines**; et *non moins frappée* par la discrimination que doivent affronter les fillettes en matière d'éducation, de santé et d'épanouissement personnel,  
(Suède)

Ajouter après le dixième alinéa un nouvel alinéa, comme suit :

..) *notant* que la quarante-neuvième Session de la Commission de la condition de la femme, qui doit se tenir en 2005, est une conférence importante pour l'examen et l'évaluation de la Décennie depuis que la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'est tenue à Beijing,  
(Japon)

#### Onzième alinéa

Lire comme suit le onzième alinéa :

11) *soulignant* le rôle clé que peuvent jouer les parlements **et les parlementaires** pour promouvoir l'égalité des sexes grâce à leurs fonctions législative et budgétaire, **d'orientation** et de contrôle de l'action des gouvernements, ainsi qu'en mobilisant le soutien de l'opinion publique,  
(Suède)

### DISPOSITIF

Remplacer le paragraphe 1 par le texte suivant :

1. *réaffirme* son attachement aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing et dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000);  
(Royaume-Uni)

Ajouter après le paragraphe 2 un nouveau paragraphe, comme suit :

.. *appelle* les gouvernements et les parlements à promouvoir les actions visant à atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, dont la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la réduction du taux de mortalité maternelle;  
(Japon)

Ajouter après le paragraphe 3 un nouveau paragraphe, comme suit :

.. *recommande* une présence plus forte des femmes dans les structures décisionnelles des parlements nationaux et des forum interparlementaires, ainsi qu'une représentation nationale équilibrée d'hommes et de femmes dans les relations parlementaires extérieures, au niveau bilatéral et multilatéral;  
(Roumanie)

**Paragraphe 4** : A modifier comme suit :

4. *encourage* les parlements à **prendre des mesures propres à assurer l'égalité des sexes dans la représentation** ~~être plus attentifs aux questions d'égalité des sexes~~ en créant des commissions parlementaires **temporaires** ~~sur les questions de genre~~ **l'égalité des sexes** composées **à parité** d'hommes et de femmes, en utilisant les outils de l'analyse budgétaire de genre **et de la prise en compte de la parité dans toutes les décisions et lois** et en allouant suffisamment de moyens à ces activités;

(Suède)

4. *encourage* les parlements à être plus attentifs aux questions d'égalité des sexes en créant des commissions parlementaires sur les questions de genre composées d'hommes et de femmes, **en promouvant la coopération entre ces instances, notamment par le truchement de l'UIP**, en utilisant les outils de l'analyse budgétaire de genre et en allouant suffisamment de moyens à ces activités;

(Roumanie)

4. *encourage* les parlements à ~~être plus attentifs aux questions d'égalité des sexes~~ **à jouer un rôle actif et positif dans la promotion de l'égalité des sexes** en créant des commissions parlementaires sur les questions de genre composées d'hommes et de femmes, en utilisant les outils de l'analyse budgétaire de genre et en allouant suffisamment de moyens à ces activités;

(Canada)

**Paragraphe 5** : A modifier comme suit :

5. *recommande* **aux parlements de veiller à assurer une représentation et une participation égales des femmes et des hommes à leurs travaux et mettent en oeuvre la parité dans toutes les commissions parlementaires** ~~que le nombre de femmes dans les commissions traitant des affaires étrangères, du budget, de la sécurité ou de la justice soit accru, en visant un chiffre d'au moins 30%, de façon à ce que les femmes puissent infléchir l'approche de ces questions et les textes élaborés et aussi y faire valoir notamment les conceptions et préoccupations propres aux femmes;~~

(Suède)

5. *recommande* que le nombre de femmes dans les commissions traitant des affaires étrangères, du budget, de la sécurité ou de la justice soit accru, en visant un chiffre ~~d'au moins 30%~~ **de 50% conformément au document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Les Femmes en l'an 2000) (Beijing+5)** de façon à ce que les femmes puissent infléchir l'approche de ces questions et les textes élaborés et aussi y faire valoir notamment les conceptions et préoccupations propres aux femmes;

(Norvège)

5. *recommande* que le nombre de femmes dans les commissions traitant des affaires étrangères, du budget, de la sécurité ou de la justice soit accru, en visant un chiffre d'au moins 30%, de façon à ce que les femmes puissent infléchir l'approche de ces questions et

les textes élaborés et aussi y faire valoir notamment les conceptions et préoccupations ~~propres aux~~ **diverses des femmes**;  
(Canada)

**Paragraphe 7** : A modifier comme suit :

7. *demande* aux hommes de jouer un rôle plus actif dans le processus d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie **ainsi que dans la promotion de l'égalité des sexes**;  
(Canada)

**Paragraphe 8** : A modifier comme suit :

8. *encourage* les parlements ainsi que les gouvernements, dans le cadre des efforts systématiques d'intégration de l'égalité des sexes, afin de veiller à ce que les politiques et programmes soient analysés dans cette perspective au moyen, par exemple, de déclarations sur l'impact en matière de genre des projets de lois; *engage en outre* les législatures à adopter la pratique consistant à passer en revue tous les textes de loi, y compris la loi de finances, dans une perspective d'égalité des sexes, et à cette fin, veiller à ce que des données ventilées par sexe soient recueillies, ~~et~~ analysées **et utilisées comme références dans les grands choix d'orientation et les questions législatives**;  
(Suède)

**Paragraphe 9** : A modifier comme suit :

9. *demande* aux parlementaires de veiller, au titre du contrôle de l'action des gouvernements, à ce que les engagements internationaux soient respectés et mis en œuvre, en particulier ceux qui relèvent de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes **et des ses protocoles**;  
(Suède)

**Paragraphe 10** : A modifier comme suit :

10. *invite* tous les parlementaires, hommes et femmes, à instaurer des liens forts avec les institutions, **ONG** et mécanismes défendant les droits des femmes et les organisations de femmes pour trouver des solutions novatrices **fondées sur l'analyse du pouvoir masculin** au problème de l'inégalité des sexes;  
(Suède)

**Paragraphe 11** :

Diviser ce paragraphe en deux, de la façon suivante :

11. *demande* aux chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'aux dirigeants des partis politiques de prendre des positions publiques fortes en faveur de l'égalité des sexes et de faire de cette question une priorité permanente;

.. **demande aux dirigeants d'accroître la proportion de femmes dans les postes de prise de décisions à tous les niveaux;** ~~La présence d'un plus grand nombre de femmes à tous les postes de décision appellera l'attention sur l'impact des politiques publiques sur les situations diverses que connaissent les femmes dans la vie;~~

(Canada)

11. *demande* aux chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'aux dirigeants des partis politiques de prendre des positions publiques fortes en faveur de l'égalité des sexes et de faire de cette question une priorité permanente car la présence d'un plus grand nombre de femmes à tous les postes de décision **garantira l'instauration de démocraties modernes et le développement démocratique de nos Etats** ~~appellera l'attention sur l'impact des politiques publiques sur les situations diverses que connaissent les femmes dans la vie;~~

(Suède)

**Paragraphe 12** A modifier comme suit :

12. *demande* aux parlementaires de **traiter de remettre en question** la question de l'origine sociétale des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes en vue d'améliorer les politiques pour les hommes et les femmes;

(Canada)

**Paragraphe 13** : A modifier comme suit :

13. *prie instamment* les parlementaires d'encourager la présence accrue de femmes dans les partis politiques et à tous les niveaux de prise de décision par l'adoption ~~de quotas ou autres~~ **de diverses formes de** mesures volontaristes; *prie en outre instamment* les commissions parlementaires de procéder à des enquêtes publiques pour déterminer pourquoi les femmes sont sous-représentées dans l'arène politique et de soumettre des recommandations aux gouvernements;

(Canada)

13. *prie instamment* les parlementaires d'encourager la présence accrue de femmes dans les partis politiques et à tous les niveaux de prise de décision par l'adoption, **par exemple,** de quotas ou autres mesures volontaristes; *prie en outre instamment* les commissions parlementaires de procéder à des enquêtes publiques pour déterminer pourquoi les femmes sont sous-représentées dans l'arène politique et de soumettre des recommandations aux gouvernements;

(Suède)

**Après le paragraphe 13, ajouter le nouveau paragraphe suivant :**

. **souligne** la nécessité d'assurer aux femmes le plein accès, dans des conditions d'égalité, à l'éducation civique, à l'information et à la formation en tant qu'électrices et candidates, et de combattre les attitudes sociétales négatives qui découragent la participation des femmes à la vie politique;

(Roumanie)

**Paragraphe 15** : A modifier comme suit :

15. *souligne* la nécessité d'instaurer un cadre plus favorable aux femmes au parlement par l'examen et, si nécessaire, la révision du règlement intérieur et du règlement des débats, et de l'adoption de codes de conduite respectueux du genre, et *encourage* l'adoption d'horaires de ~~séance~~ **travail** mieux adaptés à la vie familiale;  
(Belgique)

**Insérer avant le paragraphe 18, le nouveau paragraphe suivant :**

- .. **demande** aux parlements et aux gouvernements de veiller à ce que les lois nationales prévoient l'égalité d'accès à l'enseignement et au marché du travail pour les femmes et les hommes;  
(Suède)

**Paragraphe 18** : A modifier comme suit :

18. *demande* aux parlements nationaux de veiller à ce que les lois nationales permettent aux femmes de participer à la vie économique, **sur un pied d'égalité avec les hommes**, par exemple, en veillant à **l'imposition séparée des revenus, et en veillant à ce que les femmes** puissent acheter, ~~et~~  **vendre et hériter** librement des biens, posséder et gérer des entreprises, et avoir librement accès aux prêts;  
(Suède)

**Paragraphe 20** : A modifier comme suit :

20. *encourage* les gouvernements et les organisations intergouvernementales, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, à promouvoir l'indépendance des femmes à la tête de petites entreprises en leur octroyant des micro-prêts **et autres aides financières**  
(Suède)

**Paragraphe 22** : A modifier comme suit :

22. *prie instamment* parlements et gouvernements de promouvoir l'égalité des femmes sur la base des mesures supplémentaires suivantes :
- voter des lois anti-discrimination exhaustives;
  - élargir la gamme des formations ouvertes aux femmes et aux filles;
  - soutenir les créations d'entreprise pour les femmes;
  - ~~garantir un salaire égal à travail égal et promouvoir le partenariat entre les sexes sur la base d'initiatives appropriées d'information publique dans les établissements scolaires et les médias;~~
  - **garantir un salaire égal à travail égal;**
  - **promouvoir le partenariat entre les sexes sur la base d'initiatives appropriées d'information publique dans les établissements scolaires et les médias;**

- élaborer des textes législatifs régissant **sur** les questions de genre dans le secteur privé;
  - ~~subordonner l'octroi des marchés publics au respect de critères d'égalité des sexes;~~
- (Canada)

22. *prie instamment* parlements et gouvernements de promouvoir l'égalité des femmes sur la base des mesures supplémentaires suivantes :

- voter des lois anti-discrimination exhaustives;
- élargir la gamme **des enseignements et** des formations ouvertes aux femmes et aux filles, **en particulier dans la gestion, l'administration et les technologies de l'information et de la communication;**
- soutenir les créations d'entreprise pour les femmes;
- garantir un salaire égal à travail égal, **éliminer les préjugés concernant l'égalité des sexes dans le travail** et promouvoir le partenariat entre les sexes sur la base d'initiatives appropriées d'information publique dans les établissements scolaires et les médias;
- élaborer des textes législatifs régissant les questions de genre dans le secteur privé;
- subordonner l'octroi des marchés publics au respect de critères d'égalité des sexes;
- **traiter la question de l'autonomisation des femmes rurales et des besoins qui leur sont propres, et encourager cette autonomisation;**

(Roumanie)

22. *prie instamment* parlements et gouvernements de promouvoir l'égalité des femmes sur la base des mesures supplémentaires suivantes :

- voter **et assurer l'application effective** de lois anti-discrimination exhaustives **et de lois contre le harcèlement sexuel;**
- élargir la gamme des formations ouvertes aux femmes et aux filles;
- soutenir les créations d'entreprise pour les femmes;
- garantir un salaire égal à travail égal et promouvoir le partenariat entre les sexes sur la base d'initiatives appropriées d'information publique dans les établissements scolaires et les médias;
- élaborer des textes législatifs régissant les questions de genre, **notamment pour assurer l'égalité des sexes et leur égale participation au niveau directorial et dans les conseils d'administration** dans le secteur privé;
- subordonner l'octroi des marchés publics au respect de critères d'égalité des sexes;

(Suède)

22. *prie instamment* parlements et gouvernements de promouvoir l'égalité des femmes sur la base des mesures supplémentaires suivantes :

- voter des lois anti-discrimination ~~exhaustives~~;
- élargir la gamme des formations ouvertes aux femmes et aux filles;
- soutenir ~~les créations~~ **la création** d'entreprises ~~pour~~ **par** les femmes;



- garantir un salaire égal à travail égal et promouvoir le partenariat entre les sexes sur la base d'initiatives appropriées d'information publique dans les établissements scolaires et les médias;
- élaborer des textes législatifs régissant les questions de genre dans le secteur privé;
- ~~subordonner~~ **introduire dans les lois régissant** l'octroi des marchés publics ~~au le~~ respect des critères d'égalité des sexes;

(Belgique)

22. *prie instamment* parlements et gouvernements de promouvoir l'égalité des femmes sur la base des mesures supplémentaires suivantes :

- voter des lois anti-discrimination exhaustives;
- élargir la gamme des formations ouvertes aux femmes et aux filles;
- soutenir les créations d'entreprise pour les femmes;
- garantir un salaire égal à travail **de valeur égale** et promouvoir le partenariat entre les sexes sur la base d'initiatives appropriées d'information publique dans les établissements scolaires et les médias;
- élaborer des textes législatifs régissant les questions de genre dans le secteur privé;
- subordonner l'octroi des marchés publics au respect de critères d'égalité des sexes;

(Norvège)

**Après le paragraphe 22, supprimer l'intitulé de chapitre : "Sécurité humaine" et mettre les alinéas 23, 24, 25, 26 et 27 à la fin de la résolution.**

(Cuba)

**Après le paragraphe 22, remplacer l'intitulé de chapitre : "Sécurité humaine" par "Bien-être humain".**

(Inde)

**Paragraphe 23** : A modifier comme suit :

23. *souligne* la nécessité pour les parlements et les gouvernements de veiller à ce que chacun soit protégé, ~~en particulier les femmes et les enfants,~~ contre les menaces à sa survie, sa dignité et ses moyens d'existence, particulièrement de la pauvreté, de la faim, **de la violence masculine, de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains**, des maladies infectieuses, y compris le VIH/SIDA, et de l'absence d'éducation;

(Suède)

**Paragraphe 24** : A modifier comme suit :

24. *souscrit vigoureusement* aux réformes nationales visant à élargir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et aux programmes d'alphabétisation, à **assurer le droit et l'accès aux** ~~améliorer les~~ services de santé de la reproduction **et de la sexualité**, à lutter contre la pauvreté et la violence **masculine contre les femmes et les filles, y compris la prostitution et la traite des êtres humains** sous toutes leurs formes, en particulier par des programmes soulignant ~~le rôle critique~~ **la responsabilité** des hommes;

(Suède)

**Paragraphe 25** : A modifier comme suit :

25. *demande* aux parlements **de voter des lois visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes, dont les violences familiales, les sévices sexuels et le harcèlement, l'inceste, l'exploitation sexuelle, la prostitution forcée, le meurtre, le viol systématique, les mutilations sexuelles féminines et les crimes contre les femmes commis au nom de l'honneur**, de veiller à ce que les lois qu'ils votent protègent les victimes et punissent les auteurs de violence contre les femmes, de contrôler la mise en oeuvre et l'exécution de pareilles lois et d'allouer des ressources aux programmes visant à l'élimination de la violence contre les femmes;

(Royaume-Uni)

25. *demande* aux parlements de veiller à ce que les lois qu'ils votent protègent les victimes et punissent les auteurs de violences **masculines** contre les femmes, de suivre l'application de ces lois, et d'allouer des ressources aux programmes visant à éliminer la violence contre les femmes;

(Suède)

**Après le paragraphe 25, ajoutez les paragraphes suivants :**

.. ***constate* que les femmes et les filles sont fréquemment victimes de violences en raison de leur sexe, dont le viol et les sévices sexuels, pendant les conflits armés;**

.. ***prie instamment* les gouvernements et les parties à des conflits armés de respecter scrupuleusement les normes du droit international humanitaire et de prendre toutes les mesures requises pour la protection des femmes et des enfants, en particulier mettre fin aux violences sexuelles contre les femmes et les filles et veiller à ce que leurs auteurs soient poursuivis;**

.. ***demande* aux gouvernements, aux parlements et aux organisations internationales et régionales d'identifier et de condamner la pratique systématique du viol et autres formes de traitement inhumain et dégradant des femmes comme instrument délibéré de guerre et de purification ethnique, et de prendre des mesures pour que les victimes de pareils actes bénéficient de toute l'aide nécessaire à leur réhabilitation physique et mentale;**

.. ***souligne* la responsabilité qu'ont tous les Etats de mettre la fin à l'impunité et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris les violences sexuelles contre les femmes et les filles;**

(Norvège)

**Paragraphe 29** : A modifier comme suit :

29. *reconnait* le rôle clé joué par les femmes, en tant qu'éducatrices à la paix et personnes s'occupant de la famille et de la collectivité dans le règlement des conflits et dans la réconciliation, et *demande* à ce qu'elles ~~soient activement associées~~ **participent**

**entièrement et également** à la mise en place d'institutions démocratiques après conflit et durant le processus de reconstruction afin qu'une paix durable puisse être édiflée sur la base du respect mutuel, de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes;

(Canada)

29. *reconnait* le rôle clé joué par les femmes, en tant qu'éducatrices à la paix et personnes s'occupant de la famille et de la collectivité dans **la prévention et** le règlement des conflits et dans la réconciliation, et *demande* à ce qu'elles soient activement associées à la mise en place d'institutions démocratiques après conflit et durant le processus de reconstruction afin qu'une paix durable puisse être édiflée sur la base du respect mutuel, de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes;

(Suède)

**Paragraphe 30** : A modifier comme suit :

30. *prie instamment* tous les parlementaires de veiller à ce que des lois strictes protégeant les enfants et leurs droits soient adoptées, si tel n'est pas le cas, et **demande aux gouvernements et aux parlements de prendre toutes les mesures appropriées, notamment l'adoption de lois, pour mettre un terme à la violence contre les fillettes;**

(Japon)

**Après le paragraphe 32, ajoutez un nouveau paragraphe :**

- .. ***encourage l'UIP à poursuivre son action contre les mutilations sexuelles féminines et autres traditions et pratiques néfastes avec une vigueur accrue;***

(Norvège)

**Paragraphe 35** : A modifier comme suit :

35. *demande* aux parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait de veiller à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif, et ***encourage le Comité exécutif de l'UIP*** à continuer de promouvoir le rôle du parlement dans le processus CEDAW par ses campagnes et séminaires de sensibilisation;

(Suède)

**Paragraphe 36** : A modifier comme suit :

36. *demande* aux gouvernements et aux organisations internationales, y compris l'Union interparlementaire **par l'intermédiaire de son Secrétariat**, de recueillir et diffuser des données statistiques en quantité suffisante pour pouvoir analyser la répartition du pouvoir entre hommes et femmes - en termes quantitatifs et qualitatifs - et de ventiler toutes les données statistiques par sexe;

(Suède)

## **COMMENTAIRES DE L'ASSEMBLEE DU PEUPLE DE L'EGYPTE SUR LE PROJET DE RESOLUTION**

L'avant-projet de résolution comporte de nombreux points positifs qui traitent l'évolution de la condition de la femme sur les plans politique, économique, culturel, social et de la santé, ainsi que d'autres domaines intéressant la femme et mettant l'accent sur l'importance de son rôle dans la société. Toutefois, nous estimons qu'il a négligé certains points qu'il fallait débattre comme il ne s'est pas suffisamment attardé sur certains autres. Cela dit, nous faisons ce commentaire pour jeter plus de lumière sur l'évolution du rôle de la femme ces derniers temps.

### **Rôle de la femme sur le plan politique et son rapport avec la démocratie**

Le débat sur le rôle de la femme dans l'arène politique et sur ses droits politiques et civils est lié étroitement à son développement sur le plan politique, considéré comme d'une des composantes du développement de la société. En fait, l'avant-projet n'a pas souligné le rapport entre le rôle politique de la femme et la démocratie. Or, en l'absence de la femme, le processus démocratique perd une grande partie de sa teneur et de son efficacité.

### **Incidence de l'éducation sur le comportement de la femme**

L'avant-projet devait mettre en évidence l'incidence de l'éducation sur le comportement de la femme aux échelons social et politique. Il est à souligner à cet effet qu'en dépit du discours prévalant favorable à la femme et à la promotion de sa condition, l'éducation vient en tête des causes de l'indifférence de la femme à l'action publique et politique, particulièrement dans les zones rurales.

### **Médias et développement du rôle de la femme**

L'avant-projet devait mettre en relief le rôle des médias dans le développement de la femme et son intégration dans la société. Car il nous appartient de demander aux médias d'abandonner le traitement stéréotypé des questions relatives à la femme, traitement qui trouve son reflet dans plusieurs manifestations.

### **Incidence de l'analphabétisme sur le rôle de la femme dans la société**

L'analphabétisme se trouve toujours au premier plan des défis que connaît la femme, notamment dans les pays en développement. L'avant-projet n'a pas souligné la nécessité de faire converger les efforts vers la solution de ce grave problème.

### **Rôle des ONG dans le développement du rôle de la femme**

L'avant-projet n'a prêté aucune attention à la mission des ONG quant au développement du rôle de la femme. Or, celles-là peuvent mener une campagne médiatique prêchant la nécessité de voir la femme participer à la vie politique, ce qui constitue une partie intégrante du processus de renforcement de la démocratie. Elles peuvent également soutenir les femmes pour mettre en place des organismes ayant pour tâche de défendre la condition de la femme.

### **La femme et les élections**

L'avant-projet devait porter plus d'intérêt à la participation de la femme au processus électoral qui a son effet direct sur sa participation à la prise de décisions dans la société. Nous voudrions en fait mettre l'accent sur la nécessité de vaincre l'obstacle que lui présente le financement des campagnes électorales, pour assurer ainsi une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les assemblées législatives. Nous voudrions souligner également un nombre de propositions telles que la création d'un Fonds national qui aurait pour mission de soutenir les catégories marginalisées aux élections, dont les femmes candidates.